

Commune de SAINT-LOUP-DU-GAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Juillet 2020

Objet : Modification simplifiée du PLUi de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais

Délibération n° 2020 – 21

L'an deux mil vingt, le mardi sept juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Saint Loup du Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 29 Juin 2020

Date d'affichage : 10 juillet 2020

Membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Étaient présents : MM. BARBÉ, CHATELLIER, GUILLOUX, FOURRÉ, MMES MESNARD, KACOU, LE RAI – JOUSSE, M. POCHEZ, MME CHARRIER, M. DOS SANTOS, MME DURAND-MAIGNAN

Absent : / .

Secrétaire de séance : Mme KACOU

Le maire expose qu'afin de satisfaire au besoin de développement et d'installation d'entreprise sur le territoire du bocage mayennais, la Communauté de Communes modifie son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) par l'intermédiaire d'une procédure de modification simplifiée.

Le maire explique les différents points proposés quant aux modifications qui seront apportés au PLUi et qui permettront l'installation de la société LOU LÉGUMES à Landivy avec un projet de production de 4500 tonnes de champignons Bio par an.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette procédure de simplification modifiée du PLUi lancée par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.
Pour copie conforme,
A Saint-Loup-du-Gast le 25 Juillet 2020

Le Maire,
Marcel BARBÉ

